

DELIBERATION DE COMITE SYNDICAL

Séance du : 26 septembre 2025 à 15h00
Hôtel du Département, Salon Roger Besse

OBJET : Programme LEADER 2023 2027 Projet Développement d'un nouveau service attractivité à destination du domaine médical, médicosocial et paramédical 2025-019

Date de la convocation : 19 septembre 2025

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de présents : 15

Pouvoirs : 1

Nombre de votants : 16

Étaient présents :

Collège des collectivités :

- Bruno FAURE, Conseil départemental du Cantal
- Gilles CHABRIER, Conseil départemental du Cantal
- Marina BESSE, Conseil départemental du Cantal
- Gilles COMBELLE, Conseil départemental du Cantal
- Mireille LEYMONIE, Conseil départemental du Cantal
- Florian MORELLE, Conseil départemental du Cantal (suppléant)
- Magali MAUREL, Conseil départemental du Cantal (suppléante)

Collège des EPCI :

- Valérie CABECAS, Communauté de Communes du Pays Gentiane
- Louis CHAMBON, Communauté de Communes du Pays de Salers
- Didier ACHALME, Hautes Terres Communauté
- Maryse BONNET, Communauté de Communes du Pays de Mauriac (suppléante)
- Christophe VIDAL, St Flour communauté
- Stéphane BRIANT, Communauté de Communes Sumène Artense
- Dominique BRU, Communauté de Communes Cère et Goul en Carladès (suppléante)

Collège des consulaires :

- Audrey MOUSSIE, Chambre de Commerce et d'Industrie du Cantal (suppléante),

Absents –excusés :

- Nicolas BARDY, Chambre d'Agriculture du Cantal
- Thierry PERBET, Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Cantal
- Edwige ZANCHI, Commune de Mauriac (pouvoir à Bruno FAURE)
- Philippe DELORT, Commune de St Flour

A été désignée secrétaire de séance : Marina BESSE

Le Syndicat Mixte Cantal Attractivité souhaite déposer un projet de subvention LEADER dans le cadre du développement d'un nouveau service attractivité à destination du domaine médical, médicosocial et paramédical. Les actions permettront d'élargir directement l'offre auprès des secteurs du paramédical et du médicosocial pour répondre aux besoins des cantaliens.

Le projet proposé se déroulera sur 2 ans sur 0,5 ETP.

A ce titre les dépenses prévisionnelles sont les suivantes :

Nature des dépenses	Montants
Frais Salariaux	54 936,96 €
Frais généraux	8 240,54 €
Frais de déplacement	2 746,85 €
TOTAL	65 924,35 €

Le plan de financement couvrant ces dépenses pour 24 mois est le suivant :

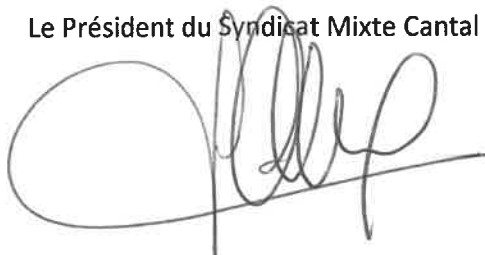
Financements	Montants
Autofinancement SMCA	13 184,88 €
LEADER	52 739,47 €
TOTAL	65 924,35 €

Le comité syndical, Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver le projet de développement d'un nouveau service attractivité à destination du domaine médical, médicosocial et paramédical
- D'approuver le plan de financement présenté
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte et à procéder à toute formalité relative à la demande de subvention LEADER au titre du projet développement d'un nouveau service attractivité à destination du domaine médical, médicosocial et paramédical

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

Le Président du Syndicat Mixte Cantal Attractivité



Bruno FAURE

Date d'affichage :

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

Notification / publication du :

PREFECTURE DU CANTAL

17 NOV. 2025